



EAU

C'EST REPARTI !

**QUAND BORDEAUX MÉTROPOLE
DISSIMULE À NOUVEAU
LES CHIFFRES DE L'EAU**

En jeu, près de 200 M€

DOSSIER DE PRESSE

Bordeaux, le 22 septembre 2017

QUAND BORDEAUX MÉTROPOLE DISSIMULE À NOUVEAU LES CHIFFRES DE L'EAU

2,63

C'est en pour cent, le bénéfice avant impôts sur le chiffre d'affaires réalisés par la Lyonnaise des Eaux (SGAC) sur le contrat de l'assainissement des eaux usées, soit 2,22 % après impôts pour 2,09 % prévus¹

Et pour le contrat de l'eau potable passé avec le même groupe ? Malgré 53 pages consacrées par Bordeaux Métropole au rapport financier sur l'eau pour 2016 :

RIEN

Oui, **RIEN**, pas un mot sur la rentabilité du contrat pour Lyonnaise des Eaux et pourtant Bordeaux Métropole sait compter.

259,265 M€

C'est le montant des gains estimés par Bordeaux-Métropole sur la durée totale du contrat². Dès 2012, Trans'Cub avait indiqué des gains de 259,273 M€.

Alors Trans'Cub va aider, à nouveau, Bordeaux-Métropole à bien compter. Au total, ces gains représentent : du chiffre d'affaires total de la concession.

14,27 %

On comprend mieux le silence honteux gardé par Bordeaux-Métropole sur l'eau potable: **2,63%** de gains pour l'assainissement des eaux usées, mais **14,27%** pour l'eau potable, toujours pour Lyonnaise des Eaux.

POURQUOI ?

Si l'on applique le taux de profit de l'assainissement (2,63 %) à l'eau potable, le bénéfice « normal » serait de **47,779 M€** soit une économie, pour les usagers, de **211,486 M€** c'est à dire l'équivalent du coût du grand stade !

¹ Rapport de Bordeaux-Métropole sur l'assainissement des eaux usées pour 2016 : page 8/26

² Rapport de Bordeaux-Métropole sur l'eau potable pour 2016 : page 45/53

Si le taux de profit est caché, le taux de rémunération des capitaux investis par Lyonnaise des Eaux l'est également: Pourtant en 2005-2006, la CUB savait le calculer !³ Les chiffres, ceux contradictoirement établis entre la CUB et la Lyonnaise, montrent que les capitaux investis se sont élevés au maximum à 28,599 M€ dont 23,941 M€ pour financer le cycle d'exploitation (= décalage de trésorerie entre décaissements et encaissements) et pour seulement 4,658 M€ les investissements mis à la charge du délégataire...

Des gains de 259,273 M€ pour des capitaux apportés de 28,599 M€ traduisent un taux de rentabilité interne de :
À méditer...

16,32 %

Ainsi, en 2017, Bordeaux-Métropole se comporte encore comme le faisait la CUB en 2004 : Élus et administration dissimulent la réalité aux usagers. En 2004, Trans'Cub et la CUB était en contentieux. Plutôt que de voir l'audit, alors en cours, sur le service de l'eau potable servir à la manifestation de la vérité sur le caractère totalement déséquilibré du contrat, la CUB, ses élus dirigeants décidèrent de le suspendre sur proposition de l'administration.

Face à la même rétention d'informations, Trans'Cub a décidé de porter à la connaissance de nos concitoyens que leurs institutions, censées les servir, peuvent agir contre leurs intérêts en privilégiant d'autres. La note de la CUB, du 26 août 2004⁴, que nous avons conservée pendant plus de 12 années, est édifiante :

« Il est clair que Trans'Cub pourra trouver dans l'audit financier des arguments confortant son argumentation dont le principal est l'importance des taux, sa conséquence sur la « surévaluation » des coûts calculés et ses corollaires : la « surévaluation » du prix de l'eau et la marge réelle du contrat »...

« Je préconise de tout mettre en œuvre pour ne pas diffuser les résultats de l'audit avant que les délais de dépôt de mémoire par Trans'Cub (auprès de la juridiction administrative, nous précisons) ne soient définitivement écoulés (20 septembre 2014) » (en gras dans la note).

*« ... il n'est plus possible avec les résultats de l'audit et la négociation qui s'en suivra de contrer par des chiffres l'argumentation de Trans'Cub : **ceci suppose bien évidemment que Trans'cub n'ait pas accès aux résultats de l'audit.** »* (en gras dans la note).

« Concernant la durée de vie des compteurs : le rapport confirme la durée de vie des compteurs figurant en réponse de notre mémoire (23 ans – directement issus de la Lyonnaise) et confirme la position de Trans'cub selon laquelle on fait payer plusieurs fois le compteur. »

³ Cf. RAPPORT À LA COMMISSION de CONTRÔLE Séance du 12 décembre 2006 : N° 10772

⁴ Référence : MISEPC/CACOC/NO/NO104.527

On y apprend également que la CUB dissimule des informations à l'auditeur :

« L'audit recommande de bâtir le coût de location des compteurs sur leur durée de vie réelle et leur coût réel d'acquisitions et d'installation, ce qui va dans le sens de Trans'cub et peut nuire à notre position car l'auditeur ignore la faible valeur du parc acheté par LEF en 1991. »

Sur les compteurs, la note conclut :

« Ainsi sur les compteurs la diffusion de l'audit peut aboutir à affaiblir notre position dans le cadre du contentieux ».

Ici encore, la CUB dissimule des informations essentielles aux juridictions administratives alors saisies.

Et plus particulièrement sur les taux financiers:

« Ainsi, l'argumentation de Trans'cub selon laquelle les charges calculées prévisionnelles seraient gonflées artificiellement du fait de taux prévisionnels trop élevés se voit renforcée par la position de l'auditeur sur les taux pratiqués par LEF (Lyonnaise des Eaux France, nous précisons) et par les données réelles figurant dans l'audit si elles étaient comparées aux données de notre mémoire (Mémoire désigne les arguments écrits avancés par la CUB devant les juridictions administratives, nous précisons).

Et encore sur la marge :

« Ainsi, dans le cadre des arguments concernant le taux de marge supposé trop élevé dans le contentieux, la partie adverse pourrait trouver dans le rapport :

- des éléments montrant que le taux de marge réel (sur les 12 premières années) du contrat est celui qu'elle annonce ou bien le est le double de celui affiché par le CEP (comprendre Comptes d'Exploitation Prévisionnels) et extrapoler, à tort mais très probablement (en gras dans le texte), ce constat à la marge du contrat. »

Non, pas à tort. Trans'cub annonçait 16 %, l'auditeur 15,5 %, et comme indiqué en page 2, la marge prévisionnelle estimée est sur la durée totale du contrat de 14,27 % Elle pourrait remonter à 14,8 % puisque les marges réalisées sur certains produits (travaux en particulier) ont été « oubliées » dans les comptes de la Lyonnaise comme Bordeaux-Métropole le reconnaît⁵.

Au total, une note de 4 pages qui confirme la justesse des travaux et alertes de Trans'cub !

L'audit sera suspendu à partir de septembre 2004. C'est donc de façon délibérée que la CUB a produit des arguments erronés, des chiffres inexacts, devant la juridiction administrative. Mais fin 2004, le changement de président, Alain Juppé devant céder sa place à Alain Rousset, permettra le déblocage de l'audit.

Cela permettra à partir de 2007 de récupérer 233 M€ sur la Lyonnaise des Eaux. Un premier pas, il en restait encore à récupérer, près de 150 M€ en valeur 2004. Aujourd'hui, les chiffres, non peu contestables, montrent sur la durée du contrat des bénéfices exorbitants d'une juste rémunération de près de 211 M€.

Comme la CUB en 2004, Bordeaux-Métropole est aujourd'hui muette...pour le plus grand profit de la Lyonnaise des Eaux.

⁵ Rapport de Bordeaux-Métropole sur l'eau potable pour 2016, pages 19/53, pages 25 et 26.